

## ANNEXE 1

DÉBITEUR	OBJET	Affectation	PIECE N°	MONTANT INITIAL	RESTE À RECOUVRER	PROCÉDURE DE RECOUVREMENT	MONTANT ADMIS EN NON VALEUR
	DROITS D'INSCRIPTION 2018/2019	SSIV	2018/ 200004211 200004213	243,00 €	243,00 €	L'étudiant s'est inscrit en formation à distance. Les frais d'accès à la plateforme pédagogique sont réglés. Par contre le chèque de l'étudiant correspondant aux droits d'inscription a été rejeté par la banque en décembre 2018. Entre-temps l'étudiant a déposé un dossier de surendettement. Nous déclarons notre créance le 01/03/2019 puis la commission impose un report du paiement avec un échéancier sur 8 mois. Avant le terme du report, l'étudiant dépose de nouveau un dossier de surendettement. Cette fois la commission impose l'effacement de la dette (notification en date du 5 novembre 2020).	243,00 €
	CONTRAT DE FORMATION 2018/2019	SFPA	2019/ 200000129	450,00 €	165,62 €	La stagiaire, inscrite en formation au DAEU, n'a pas participé aux examens blancs et ne s'est pas présentée à l'examen final. Elle a réglé les frais de formation au DAEU par chèque. Son chèque a été rejeté par la banque le 12/04/2019. Les relances par mél, téléphone et courrier restent sans suite. Plusieurs saisies sont tentées auprès de Pôle Emploi puis sur comptes bancaires. Nous parvenons à recouvrer une partie de la dette seulement malgré les saisies successives.	165,62 €
	CONTRAT DE FORMATION 2019/2020	SFPA	2019/ 200004160	380,00 €	147,00 €	Le stagiaire inscrit en formation au DAEU a abandonné en cours d'année. Suite aux relances amiables des 20/02 et 12/03/2020, il s'était engagé à payer le solde. Finalement le 23/09/2020 une seule saisie est adressée à Pôle Emploi, n'ayant pas d'autre élément concernant ses ressources. La saisie reste infructueuse.	147,00 €
	CONTRAT DE FORMATION 2019/2020	SFPA	2019/ 200004160	450,00 €	196,00 €	La stagiaire inscrite en formation au DAEU a abandonné en cours d'année. Les relances amiables des 20/02, 12/03/2020 et 19/05/2020 restent sans réponse. Les saisies auprès de Pôle Emploi puis sur compte bancaire restent infructueuses.	196,00 €
	CONTRAT DE FORMATION 2019/2020	SFPA	2019/ 200004160	450,00 €	190,00 €	Le stagiaire s'est inscrit en formation au DAEU. En octobre 2019 un échéancier lui est accordé pour le paiement des frais pédagogiques puis annulé à sa demande. Après relance, le stagiaire fait part de difficultés financières en janvier 2020. Nous lui conseillons de s'adresser à l'assistante sociale mais il ne formule aucune demande d'exonération, ne s'inscrit pas à l'examen final. Entre-temps son père verse une partie des frais. La dernière relance adressée le 24/06/2020 étant restée sans suite, une saisie est tentée auprès de Pôle Emploi puis sur compte bancaire, toutes deux infructueuses.	190,00 €
	COTISATION A LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU TITRE DE 2019	UBS	2020/ 200000675	69,95 €	69,95 €	Après un courrier le 26/03/2020 de la DRH informant l'intéressé du montant de sa cotisation, relances amiables par mél et courrier entre mai et juillet. L'avis avant poursuite du 15/09/2020 est resté sans réponse.	69,95 €
		IUTL		2,03 €	2,03 €		2,03 €
	COTISATION A LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU TITRE DE 2020	UBS	2021/ 200001810		12,19 €	Cotisations inférieures à 5 euros non réclamées	12,19 €
				2,17 €			
				0,13 €			
				0,27 €			
				0,84 €			
				3,43 €			
				4,14 €			
				1,21 €			
	TROP-PERCU SUR SALAIRE	UBS	2021/ 200000399		0,03 €		0,03 €
		UBS	2021/ 20000406		3,72 €		3,72 €
		LABSTI CC	2021/ 200000132		0,50 €		0,50 €
		LABSTI CC	2020/ 200001795		0,01 €	Petits reliquats	0,01 €
		SFPA	2019/ 200002751		0,90 €		0,90 €
		SFPA	2020/ 200002769		0,01 €		0,01 €
		SFPA	2021/ 200000592		1,52 €		1,52 €
		SFPA			2,85 €		2,85 €
		SFPA			0,21 €		0,21 €
		SFPA			1,00 €		1,00 €
		IUTL			0,12 €	Petits reliquats sur plusieurs factures	0,12 €
		UBS			0,38 €		0,38 €
		UBS			49,48 €		49,48 €
<b>TOTAL</b>					1 086,52 €		<b>1 086,52 €</b>